

**cantal**  
AUVERGNE

# Raid 4 -ème édition Val d'Arcomie Garabit

Le **20**  
Septembre  
2020



**4**

## Règlement Vétathlon de Mallet

# Raid Val d'Arcomie Garabit



Base de loisirs  
de Garabit-Mallet

Base de loisirs Garabit-Mallet  
Tel : 04 71 23 47 00 – 06 98 45 51 48  
[www.basedeloisirs-garabit-mallet.com](http://www.basedeloisirs-garabit-mallet.com)



Les Falageois

Comité d'animation de Faverolles  
11 place de la mairie - Faverolles  
15 320 VAL D'ARCOMIE  
Tel : 06 66 39 19 55  
[www.les.falageois@gmail.com](mailto:www.les.falageois@gmail.com)

[raidarcomiegarabit@gmail.com](mailto:raidarcomiegarabit@gmail.com)

<https://www.raidvaldarcomiegarabit.fr>



Raid Val d'Arcomie-Garabit -15



## Raid Nature VAL D'ARCOMIE GARABIT

### Règlement des parcours Le **Vétathlon de Mallet**

#### *Article 1 : Organismateurs*

La base de Loisirs de Garabit-Mallet dont le siège social se situe Presqu'île de Cheylé - Faverolles 15 320 VAL D'ARCOMIE et le comité d'animation de Faverolles « les Falageois » dont le siège social se situe 11 place de la mairie de Faverolles 15 320 VAL D'ARCOMIE, organisent le dimanche 20 septembre 2020 une épreuve sportive de pleine nature intitulée « Raid Val d'Arcomie Garabit ».

Vous pouvez contacter l'organisateur via le formulaire de contact sur le site [www.raidvaldarcomiegarabit.fr](http://www.raidvaldarcomiegarabit.fr) par mail [raidarcomiegarabit@gmail.com](mailto:raidarcomiegarabit@gmail.com) ou par téléphone 06 66 39 19 55

#### *Article 2 : Date, horaires et circuits*

Le Raid Val d'Arcomie Garabit aura lieu le 20 septembre 2020 à la Base de Loisirs de Garabit-Mallet.

**Le vétathlon de Mallet** est une épreuve sportive regroupant deux sports d'endurance : Une épreuve de VTT, ainsi qu'une épreuve de Trail à réaliser en équipe ou en solo

#### **Course en relais de 2 équipiers**

Le premier équipier réalise le parcours Trail et revient à la base de Voile de Mallet et passe le relais à son co-équipier qui réalise le parcours VTT.

L'arrivée sera acquise au passage du deuxième équipier

Chaque équipe est composée de 2 concurrents hommes – femmes – mixtes  
Âgés d'au moins **16 ans dans l'année**

### **Course en solo**

Le coureur réalise le parcours VTT et revient à la base de voile de Mallet puis enchaîne le parcours VTT

L'arrivée sera acquise à la fin du parcours VTT

Les coureurs seront âgés d'au moins **18 ans dans l'année**

· **Parcours Trail : 13.00 Km** - dénivelé positif 547 m - temps mini 1h08 maxi 1h39

· **Parcours VTT : 25.00 Km** - dénivelé positif 726 m - temps mini 2h03 maxi 3h03

Départ à **10h30 – temps barrière 5h00**

Le retrait des dossards se fera à la base de Loisirs de Garabit le samedi 19 entre 16h et 18h ou le dimanche 20 à partir de 7h00

Les plaques de VTT seront données aux coureurs qui les fixeront sur leur VTT

Le départ sera donné à la base.

Les instructions de course seront données aux concurrents minimum une demi-heure avant le départ. Ces instructions reprendront les indications du dossier de course ainsi que tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Equipement individuel :

Une couverture de survie

Un sifflet

Un système d'hydratation

Un kit de réparation pour le VTT

Un casque homologué

Un téléphone par équipe (un numéro d'assistance sera communiqué au départ)

Ravitaillement :

Les équipes doivent être en complète autonomie, des points de ravitaillement sont cependant prévus sur les circuits, mais restent seulement des compléments.

## *Article 3 : Conditions d'inscription*

### .3-1 Catégories d'âge

Le Vétathlon en équipe est ouvert à toutes les personnes âgées de **16 ans** au moins à la date de l'épreuve

Le Vétathlon en solo est ouvert à toutes les personnes âgées de **18 ans** au moins à la date de l'épreuve

### 3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenté sur place.

### 3-2 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une **licence sportive FFTRI**, (en cours de validité à la date de la manifestation).

Soit d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de sports en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

## *Article 4 : Inscriptions*

Le nombre de compétiteurs est limité à 50 équipes, les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur adeorun

Par courrier via le bulletin d'inscription téléchargé sur le site [www.raidvaldarcomiegarabit.fr](http://www.raidvaldarcomiegarabit.fr) et retourné avec toutes les pièces à l'adresse :

**Base de Loisirs de Garabit-Mallet  
Presqu'île de Cheylé – Faverolles  
15 320 VAL D'ARCOMIE**

#### 4-1 Prix

Les droits d'inscription dont le montant est fixé à 20 € par coureur donnent accès aux ravitaillements, aux repas, aux douches.

#### 4-2 : Remboursement

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais requis.

En cas de désistement d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription sur présentation, par courrier recommandé, d'un justificatif, suivant les modalités ci-dessous :

- 30 jours avant la manifestation – remboursement intégral
- Entre 29 et 20 jours avant la manifestation – 80 % remboursé
- Entre 19 et 11 jours avant la manifestation – 50 % remboursé
- 10 jours avant la manifestation – pas de remboursement

### *Article 5 : Assurance*

Les organisateurs de cette manifestation sont titulaires d'une « licence manifestation » et bénéficient automatiquement de la couverture assurance « responsabilité civile organisateur »

Pour les non licenciés FFTRI il est obligatoire de prendre une assurance journée « pass compétition » pour la somme de 2.00€

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles

ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## *Article 6 : Sécurité*

L'organisation confie la gestion du dispositif de sécurité à la protection civile du Cantal. La gendarmerie et les signaleurs sont seules habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.

Un numéro de téléphone vous sera communiqué

## *Articles 7 : Chronométrage*

Le chronométrage est assuré par des membres de l'organisation

Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira le jour de la course des marques de course, qui seront obligatoires pour chaque concurrent :

- Un dossard
- Une plaque de marquage par VTT

## *Article 8 : Classement*

Le Classement se fera sur l'addition des 2 temps

Hommes 1 2 3

Femmes 1 2 3

Mixte 1 2 3

## *Article 9 : Charte du coureur*

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## *Article 10 : Droit à l'image*

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## *Article 11 : Annulation, intempéries, Pandémie Covid19*

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, Pandémie Covid19...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

**En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions**

## *Article 12 : Direction de course*

Monsieur Tylinski Antoine, fera office de directeur de course, et sera donc responsable de la course. Il sera assisté de Madame Caroline RIVIERE et d'adjoints à l'intérieur d'une commission de course.

- Cette commission de course aura en charge :
- Le chronométrage
- L'établissement des classements
- L'enregistrement des abandons et des réclamations
- L'arbitrage des réclamations.

Respect des sites naturels :

Le Raid Nature VAL D'ARCOMIE GARABIT se déroule dans un cadre naturel unique et fragile. Les concurrents s'engagent à le respecter.

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et des bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid Nature VAL D'ARCOMIE GARABIT pour le seul jour de la manifestation.

L'organisation demande expressément aux concurrents d'éviter le bruit excessif, le rejet de déchets, les dégradations de toutes sortes et la destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires.